

# F O R U M

---

# TERREMER



## COMPTE RENDU DU FORUM TERRE-MER DU VAR

*3<sup>ème</sup> édition, Toulon, 27 juin 2017*



© Jean-Louis LOEULLARD



Plan d'Action pour la Méditerranée  
Convention de Barcelone



MINISTÈRE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ÉNERGIE  
ET DE LA MER



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
ET DU DÉVELOPPEMENT  
INTERNATIONAL



Conservatoire  
du littoral



LE DÉPARTEMENT



établissement public de l'Etat



## **RESUME**

Après sa réunion de lancement en juin 2015, le PAC Var s'est associé une nouvelle fois aux journées Var Europe le 27 juin 2017 dans les locaux de l'Université du Sud Toulon-Var, afin d'organiser un évènement dédié à la coopération inter-acteurs. Cet évènement a été l'occasion de présenter l'actualité du PAC Var ainsi que deux exemples de coopération transfrontalière au travers des projets européens **MAREGOT** portant sur l'érosion côtière, et **SIMWESTMED**, relatif à la planification de l'espace maritime en zones transfrontalières. La journée a également permis de faire un premier retour sur les résultats et recommandations de l'étude des politiques de gestion de la mer et du littoral dans le Var au regard du protocole GIZC, lesquelles font état de la richesse des coopérations locales inter-acteurs. Les participants ont notamment été amenés à réagir sur le contenu de ce travail qui sera finalisé au cours de l'été, sur la base des interventions et recommandations issues de l'atelier.

## **INTRODUCTION – PRESENTATION DE L'ACTUALITE DU PAC VAR**

La journée a débuté avec la présentation des récentes activités menées dans le cadre du projet : de nombreuses actions ont en effet été conduites depuis le dernier Forum de novembre 2016.

### **Ports et bassins de navigation**

Un travail de **recensement et de suivi des zones de stockage terrestres de navires** est actuellement conduit dans le cadre du projet PAC Var, et concerne le périmètre des trois SCoT littoraux varois. A la suite d'une première phase d'identification et de recensement sur la base de photographies aériennes et des informations collectées dans les bases de données disponibles, a succédé une phase d'enquête de terrain auprès des gestionnaires de sites de stockage. Les données collectées feront l'objet d'une analyse au cours de l'été et donneront lieu à des recommandations pour l'intégration de cet usage au sein des SCoT, ainsi qu'à la définition d'une méthode de suivi pour les années à venir.

Un livret méthodologique « recensement » relatif à la première phase de ce travail sera diffusé courant juillet ([lien vers le livret](#)).

Au cours des échanges avec la salle, a été exprimée la nécessité de prendre en compte la localisation des cales de mise à l'eau dans le cadre de l'étude, ainsi que l'impact environnemental du stockage terrestre de navires. A également été posée la question du poids économique de l'activité : sur ce point, il apparaît qu'une évaluation reste difficile car reposant essentiellement sur une base déclarative ainsi que sur les données fournies par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI). Aussi, l'étude menée dans le cadre du PAC Var gagnerait à être complétée par de futurs travaux sur ce point particulier. La nécessité de produire des couches SIG pour une appropriation des données collectées au cours de l'étude par les porteurs de SCoT a également été soulignée.

### **Archipels d'excellence**

L'activité du PAC Var dans ce domaine porte sur des actions de communication relatives aux bonnes pratiques de gestion des espaces insulaires et de leur zone maritime alentour. Le PAC a ainsi été **partenaire de l'évènement « Nocturne sur Porquerolles »** organisé le 18 mars dernier par le Parc National de Port Cros et l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN). Ce partenariat a notamment permis à des acteurs extérieurs au territoire porquerollais de prendre connaissance du travail fourni sur le thème de la réduction des pollutions lumineuses en vue d'une éventuelle réplique future sur d'autres territoires. [Lien vers le rapport final](#)

Une **collection de films « Petites Iles »** sera par ailleurs réalisée au cours de l'été, en partenariat avec la délégation Europe et International du Conservatoire du littoral et les associations SMILO (Small Islands Organisation) et PIM (Petites Iles de Méditerranée). Trois films courts seront ainsi produits afin de valoriser des initiatives de gestion exemplaires des espaces insulaires et de l'environnement marin, notamment dans le domaine des déchets et de l'ingénierie écologique.

## **Axe érosion côtière et submersion marine**

Le PAC Var s'investit dans des actions de sensibilisation à la problématique des risques naturels côtiers, au travers de la mise en place de la **plateforme « MOCOMED – Un littoral mouvant en Méditerranée »**. Ce site internet dédié à tous, contient à la fois des supports et schémas dynamiques utiles aux novices et scolaires, et des ressources et fiches outils mobilisables par les professionnels. Sur ce point, il a été souligné que la plateforme comporte un espace tournée vers la valorisation des initiatives existantes : un canevas de fiche-outil vierge sera ainsi téléchargeable sur le site et pourra être rempli par des institutionnels ou des étudiants désireux de mieux faire connaître leurs travaux.

La version provisoire du site devrait être mise en ligne dans le courant du mois de juillet. [Lien vers le site](#)

La question de la pérennité de cet outil reste ouverte puisque l'équipe de coordination du PAC Var a rappelé aux partenaires que la plateforme a été conçue de manière à pouvoir être utilisée, mise à jour et développée par un partenaire local.

Par ailleurs, suite aux réflexions conduites dans le cadre du groupe de travail « érosion côtière et submersion marine » et dans le cadre des Forum Terre-Mer, le PAC Var et le CPIE ont envisagé l'organisation d'une nouvelle **campagne Eductours sur le thème des risques naturels côtiers**. Cette campagne, soutenue par la Région PACA, devrait voir le jour en 2018.

---

A la suite de la présentation des actualités du PAC Var, le Forum s'est ouvert sur le thème de **la coopération inter-acteurs, du Var à la Méditerranée**. Pour cette troisième édition le PAC Var souhaitait en effet mettre en lumière l'apport des synergies inter-acteurs, que celles-ci soient l'émanation de projets partenariaux européens, ou d'articulations locales. Les Journées Var Europe constituaient une belle occasion de revenir sur quelques unes de ces synergies, en commençant par une présentation des projets européens MAREGOT et SIMWESTMED au cours de la matinée, pour poursuivre sur une présentation des premières conclusions de l'étude de la conformité des politiques de gestion de la mer et du littoral au protocole GIZC, laquelle met en exergue toute la richesse des coopérations locales sur le territoire varois (après-midi).

## MATINEE (TABLE RONDE) – LES PROJETS EUROPEENS AU SERVICE DE LA SPATIALISATION DES TERRITOIRES

La matinée a permis de présenter aux participants deux projets européens lancés en début d'année 2017 : le projet franco-italien MAREGOT, relatif à la gestion de l'érosion côtière d'une part, et le projet transnational SIMWESTMED (France, Italie, Espagne, Malte), relatif à la planification de l'espace maritime d'autre part.

C'est dans l'optique d'une interaction terre-mer que s'est inscrite la volonté de d'assurer une présentation parallèle des projets MAREGOT et SIMWESTMED lors du Forum.

Ces projets conduisent en effet tous deux à mener une réflexion sur l'organisation de nos espaces de vie, à terre comme en mer et disposent de plusieurs points de rencontre, en matière technique (collecte et partage de données), en raison de leur approche écosystémique, ou encore sur le plan de la gouvernance qui leur est associée. Du fait de leur objet, les projets entrent par ailleurs nécessairement en interaction : une illustration peut par exemple en être donnée s'agissant de l'herbier de posidonie. La bonne santé et le maintien de ce dernier peut en effet être impacté à la fois par des opérations de rechargement sableux visant à lutter contre l'érosion des côtes, mais également par des mouillages sauvages de la part des navires de plaisance. Ainsi abîmé, l'herbier ne joue plus son rôle de protecteur contre l'érosion, ou de nurserie permettant le développement de la faune piscicole. Le maintien des plages, traité par le projet MAREGOT, tout comme l'usage de la pêche, en lien avec le projet SIMWESTMED, s'en trouvent impactés. Du fait de ces effets combinés, de ces interactions terre-mer et mer-terre, il convient dès aujourd'hui d'envisager des passerelles, de créer des liens, dans un véritable esprit de GIZC.

La table-ronde a permis de réunir Monsieur **Sylvain Petit, du CAR-PAP** et Madame **Corinne Lochet, du SHOM**, pour la présentation du projet SIMWESTMED, ainsi que Monsieur **Jean-Louis Loeuillard, du Conseil Départemental du Var** et Madame **Sophie Sejalon, du Conservatoire du littoral**, pour la présentation du projet MAREGOT.

Les interventions se sont dans un premier temps concentrées sur l'apport de la coopération inter-acteurs aux deux projets présentés. Cette dernière s'inscrit en droit ligne avec la mise en œuvre du protocole GIZC entré en vigueur en 2011 et la directive « planification de l'espace maritime » de 2014, textes intimement liés dont la genèse a été détaillée au cours du Forum.

Les deux projets, MAREGOT et SIMWESTMED, ont ensuite été détaillés par les intervenants.

### Le projet MAREGOT

Le projet MAREGOT s'inscrit dans l'objectif de favoriser l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique, par le prisme de la gestion du risque d'érosion côtière. Associant le territoire varois à la Corse, la Toscane, la Ligurie et la Sardaigne, le projet MAREGOT s'étend sur la période 2017-2019 et devrait permettre de mettre en œuvre des études et expérimentations qui permettront de coconstruire et de rédiger un plan d'intervention partagé. Pour la partie varoise, il s'agira de suivre l'évolution du rivage au fil du temps en s'intéressant à différentes typologies de plages (plage de centre ville, plage naturelle, plage à enjeux mixtes, etc.), d'examiner quelles stratégies de gestion de l'érosion côtière ont fonctionné ou échoué par le passé, et de mettre en œuvre de nouvelles mesures d'adaptation qui permettront d'obtenir des retours d'expérience suffisamment documentés. Les résultats du projet pourraient alimenter dans un second temps une stratégie de gestion du trait de

côte de la Région PACA, et permettre de solliciter le bénéfice de nouveaux financements européens pour la mise en œuvre d'opérations de gestion de l'érosion côtière sur le territoire.

Pour la partie varoise, les partenaires bénéficiaires du projet sont le département du Var et le Conservatoire du littoral. Les communes de Grimaud et Saint-Raphaël bénéficieront également des retombées économiques du projet en tant que tiers conventionnés : les sites pilotes retenus sur le territoire sont en effet l'anse du Vieux Moulin (Grimaud) et la plage du Veillat (Saint-Raphaël). Le site des Vieux Salins d'Hyères, soumis à une érosion chronique à la suite d'enrochements successifs, constitue pour sa part le troisième site pilote du projet MAREGOT : le site, initialement protégé des assauts de la mer pour les besoins de la production salicole, est aujourd'hui un vaste espace naturel propriété du Conservatoire du littoral. Une étude globale du fonctionnement de la cellule hydro sédimentaire du site y sera menée dans les prochains mois, et permettra d'envisager différents scénarii de gestion de l'érosion côtière dont celui d'une renaturalisation du site, par retrait de blocs rocheux situés sur le linéaire côtier (les enrochements couvrent à ce jour près de 800 mètres, sachant que 300 mètres de roches ont été retirés du site en 2011).

*Echanges avec la salle : la nécessité de mobiliser les connaissances et travaux existants sur le territoire dans le cadre du nouveau projet MAREGOT a été soulignée. Ont notamment été évoqués l'étude conduite sur le tombolo ouest de la Presqu'île de Giens, ou encore les résultats des travaux issus des appels à projets ministériels « Imaginer le littoral de demain » et « Relocalisation des biens et activités – 5 territoires en expérimentation ». La place centrale de la communication a par ailleurs été rappelée : le projet de relocalisation du sentier du littoral du Capelan (Bandol), actuellement soumis à l'instruction de la DDTM, a été mentionné à titre d'illustration. Afin de communiquer auprès des bandolais, un livret explicatif détaillé comportant la proposition de mise en œuvre a en effet été produit par l'association Bandol Littoral. L'utilisation de blocs diagrammes utilisés dans le cadre du projet Ad'Apto sur les Vieux Salins d'Hyères, et de films illustrant l'évolution historique du littoral a par ailleurs été saluée par les participants dans cette même intention de communication et de pédagogie. L'idée d'envisager une « protection des protections » a enfin été avancée, pour éviter un endommagement des brise-houle géotextiles notamment : cet aspect n'est que peu traité à ce jour et pourrait être intégré en amont des projets, par la prévision d'un balisage par exemple.*

### **Le projet SIMWESTMED**

Le projet SIMWESTMED porte sur la planification des espaces maritimes en zones transfrontalières. Il s'insère dans un ensemble de projets travaillant sur la même thématique, mais différant de par leur champ d'application géographique (projet SIMCELT 2015-2017 ; projet SIMNORAT ; projet SUPREME ; projet SIMWESTMED). Le projet, qui concerne l'ouest de la Méditerranée, lie la France, l'Italie, l'Espagne et Malte. Il vise à parvenir à des avancées transfrontalières communes en matière de planification de l'espace maritime, afin d'éviter les déséquilibres territoriaux en matière de préservation environnementale ou d'économie. Pour cela, une homogénéisation des données sur l'espace marin (état initial, usages, projections, etc.) est nécessaire : en ce sens, un portail transfrontalier devrait être mis en place. Les résultats du projet PAC Var seront valorisés à travers cette nouvelle initiative, et le Var devrait être partie intégrante d'une des zones pilotes au projet Le CAR/PAP sera chargé de la mise en œuvre de certaines activités pilotes dont celles liées à la gouvernance et aux interactions terre-mer, il sera donc question de capitaliser sur l'expérience des Forums Terre-Mer. De même, le territoire varois devrait en effet permettre de fournir de l'information et de consolider un dialogue pour organiser la répartition des usages en mer.

## APRES-MIDI (ATELIER) – LES POLITIQUES DE GESTION DE LA MER ET DU LITTORAL ET LE PROTOCOLE GIZC – Regards sur le territoire varois

Après avoir abordé la coopération inter-acteurs dans le cadre des projets européens, le Forum est l'occasion de jeter un regard sur la coopération inter-acteurs qui est mise en œuvre plus localement, pour la gestion de l'espace mer et littoral varois.

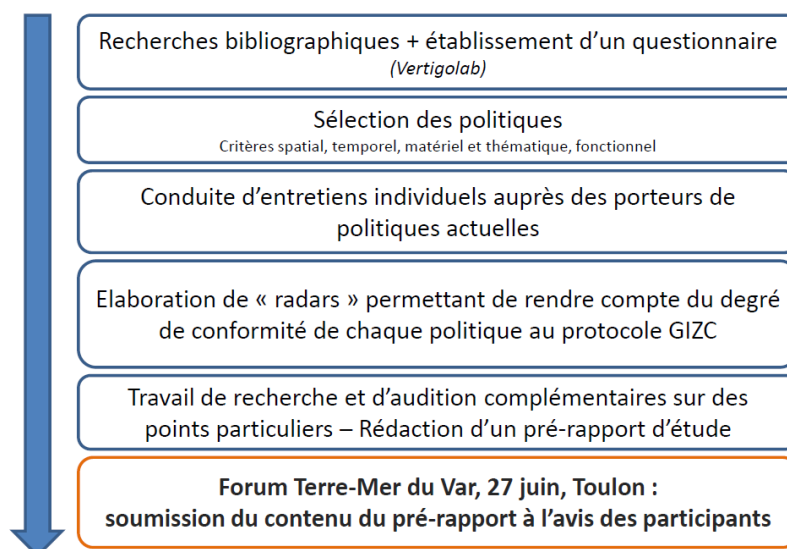
Une étude d'évaluation de la conformité des politiques de gestion de la mer et du littoral au protocole de gestion intégrée des zones côtières de Méditerranée est en effet conduite dans le cadre du PAC Var : le pré-rapport a été soumis aux participants du Forum pour avis, en vue d'une finalisation au cours de l'été.

### Cadre et méthodologie de l'étude

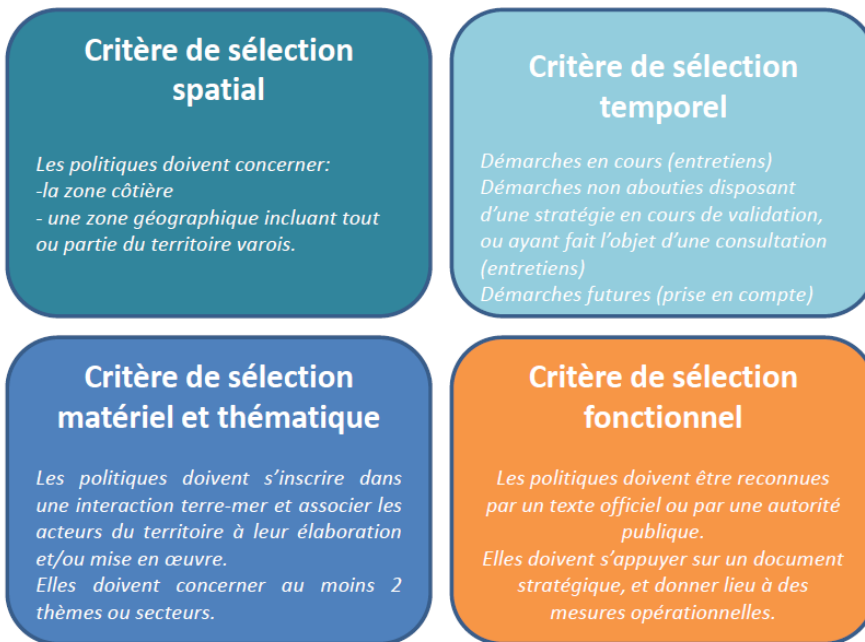
Cette étude, commandée par le comité de pilotage du PAC, et réalisée en partenariat avec le Conservatoire du littoral et l'Agence de l'Eau, poursuit trois objectifs :

- ✓ Dresser un état des lieux des structures, organismes et stratégies de planification de la mer et du littoral sur le territoire varois ;
- ✓ Voir en quoi les politiques de gestion de la mer et du littoral participent à la mise en œuvre du protocole GIZC : l'étude se focalise sur le degré de conformité des politiques au protocole GIZC, au regard des documents stratégiques existants (*il n'est ici pas question d'une évaluation de l'efficacité, ou de l'effectivité des politiques quant à la mise en œuvre du protocole*) ;
- ✓ Formuler d'éventuelles recommandations pour aller encore plus loin dans la mise en œuvre du protocole.

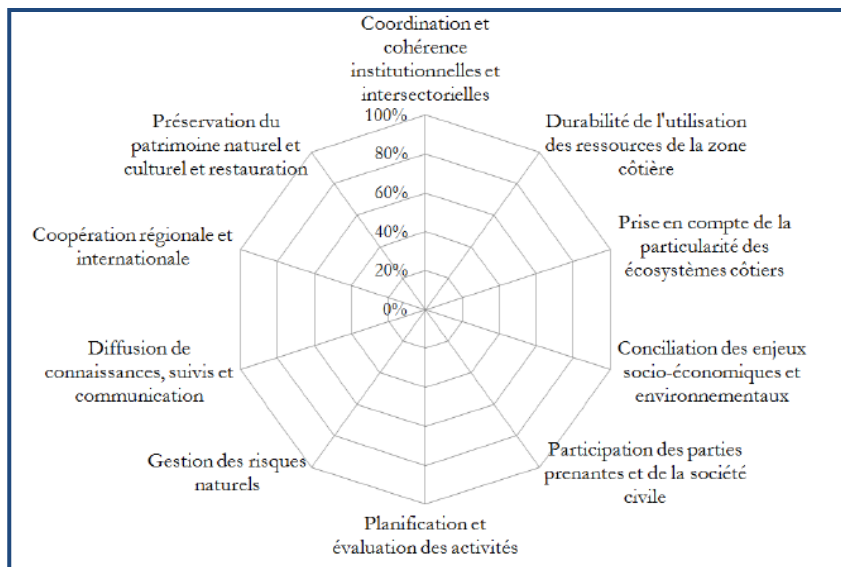
En termes de méthodologie, l'étude se décompose en plusieurs étapes, lesquelles peuvent être résumées comme il suit :



Pour la sélection des politiques examinées, quatre critères cumulatifs sont pris en compte :



A ce jour, le questionnaire initialement établi par le bureau d'étude Vertigolab, qui comporte 62 questions et couvre l'ensemble des thèmes couverts par le protocole GIZC, a été soumis à une quinzaine de porteurs de politiques actuelles de gestion de la mer et du littoral. En a résulté la production de radars permettant d'apprécier le champ d'intervention et les atouts de chaque politique.



**Il est à noter que le questionnaire GIZC est un outil remobilisable :**

- par les porteurs des politiques examinées, pour une évaluation périodique de leur concours à la mise en œuvre du protocole GIZC;
- par les porteurs de politiques à venir.



Au-delà des interviews, un travail de recherche et d'auditions complémentaires a été mené, notamment afin de prendre en compte les outils à venir, et d'approfondir certains points révélés au cours de l'exercice.

Le pré-rapport d'étude soumis à l'avis des participants comporte plusieurs parties :

- ✓ Des fiches de présentation individuelles des politiques examinées et prises en compte ;
- ✓ Une analyse territoriale, thématique et sectorielle ;
- ✓ Un volet recommandations.

## Présentation des résultats intermédiaires et recommandations

### Les résultats intermédiaires de l'étude

#### Un bilan positif sur la globalité du territoire varois

D'une manière générale, l'étude a révélé un bon niveau de conformité des politiques au protocole GIZC, lequel s'accompagne d'une répartition inégale des politiques sur le plan territorial : cette dernière est toutefois la résultante d'une gestion adaptative du territoire, et doit être nuancée par le fait qu'il existe des politiques couvrant l'intégralité de l'espace littoral et maritime varois, à l'instar des SCOT et de leurs futurs volets maritimes.

Les redondances en matière de compétences apparaissent par ailleurs limitées malgré d'apparentes superpositions thématiques, notamment dans les domaines de l'eau et de la biodiversité : cela s'explique non seulement par l'intervention de textes juridiques définissant strictement les champs d'application des politiques et leur articulation avec d'autres outils (ex : instruction gouvernementale du 17 février 2014 qui précise l'articulation entre SDAGE et PAMM), mais également par la manifestation d'une forme d'intelligence territoriale qui conduit les acteurs à s'approprier certaines missions et à en délaissier d'autres pour éviter les superpositions inutiles.

L'étude révèle enfin qu'à l'échelle de l'ensemble du territoire, les SRADDET et volets mer des SCOT seront amenés à jouer un rôle pivot, notamment dans la gestion des risques naturels littoraux ou du patrimoine culturel et paysager.

#### Le secteur Toulon-Provence-Méditerranée

Ont été recensés sur ce secteur des outils atteignant un fort taux de conformité au protocole GIZC (88% (charte du Parc National de Port-Cros) et 72% (contrats de baie)).

A également été relevée une apparente superposition de compétence sur la thématique de la « qualité de l'eau » (PAMM/SDAGE/SAGE/contrats de milieux...), laquelle est toutefois contrebalancée par une attention particulière accordée à la non redondance des mesures. Un futur renforcement de la prise en compte de l'aspect paysager des territoires est par ailleurs attendu avec l'OGS de la Presqu'île de Giens.

Plusieurs illustrations de recours à l'intelligence territoriale sont enfin à souligner, comme la réalisation conjointe du plan de gestion des salins d'Hyères (sites du Conservatoire du littoral) et du DOCOB Natura 2000 sur le même secteur pour mieux répartir les thèmes traités par ces deux documents (pour la tortue d'Hermann par exemple, le plan de gestion traite l'entrée « espèce » tandis que le DOCOB traite l'entrée « habitat »).

#### Le secteur Golfe de Saint-Tropez

Sur ce secteur, on remarque que les risques d'érosion côtière et submersion marine ne sont que peu traités (il existe un outil relatif aux inondations qui se concentre sur le risque de débordement de cours d'eau et ruissellement). Toutefois, le risque de submersion marine devrait être pris en compte dans la future SLGRI de l'Est Var. Un renforcement de la prise en compte du risque d'érosion côtière pourrait être préconisé, notamment par intégration dans le cadre du futur volet littoral du SCOT.

L'aspect paysager ne semble par ailleurs que peu pris en compte par les outils évalués : il apparaît cependant que la majeure partie du territoire littoral intercommunal figure en site classé et bénéficie donc d'une protection particulière sur cet aspect.

Du fait de la forte attractivité du territoire, une réflexion sur la gestion des flux touristiques reste par ailleurs à poursuivre : si l'on dénote une absence d'OGS sur le secteur (un projet avait été envisagé au domaine du Rayol mais n'a pas fait l'objet d'une mise en œuvre à ce jour), la plage de Pampelonne bénéficie d'un schéma d'aménagement.

#### Le secteur Var Estérel Méditerranée

En comparaison des autres secteurs littoraux varois, le secteur Var Estérel Méditerranée ne comporte aucun SAGE ou contrat de milieu permettant aux acteurs locaux de s'engager concrètement sur la qualité de l'eau. Un SAGE pourrait ainsi être envisagé sur ce territoire (un SAGE Argens, porté par le Syndicat Mixte de l'Argens est actuellement en projet).

Si l'aspect paysager semble peu pris en compte, il est à noter que la majeure partie du territoire littoral intercommunal figure en site classé.

Un volet formation gagnerait enfin à être développé : ce secteur ne comporte en effet que peu de structures diplômantes, et en conséquence le développement de formations, notamment dans le domaine de la gestion intégrée des zones côtières, pourrait constituer un véritable atout pour le territoire.

#### **Les recommandations pour une meilleure mise en œuvre du protocole GIZC**

Ces dernières ont été détaillées selon cinq axes :

- ✓ Axe 1 : Mobiliser les savoirs et connaissances ;
- ✓ Axe 2 : Favoriser la transversalité et la coordination des politiques ;
- ✓ Axe 3 : Gouvernance et participation : structurer la gouvernance littorale ;
- ✓ Axe 4 : Développer la coopération interrégionale et internationale ;
- ✓ Axe 5 : Evaluer les politiques.

AXE	RECOMMANDATIONS ASSOCIEES
<p><b>Axe 1 : Mobiliser les savoirs et connaissances</b></p>	<p><b>Diffuser les données au public</b> → il est possible de recourir à des outils existants (CRIGE, plateforme MEDTRIX, etc.)</p> <p><b>Relier les savoirs pour mieux agir</b> <i>ex: mettre en place des PPR « terre-mer », prendre en compte le stockage terrestre des navires dans les SCOT littoraux, développer les connaissances dans le domaine de la psychologie sociale...</i></p> <p><b>Sensibiliser</b> <i>A l'évolution du trait de côte, à la plaisance responsable, etc.</i></p> <p><b>Développer une offre de formation universitaire tournée vers la GIZC</b> (<i>ex: sur le territoire de la CAVEM</i>)</p> <p><b>Développer l'alimentation des inventaires nationaux</b></p>
<p><b>Axe 2 : Favoriser la transversalité et la coordination des politiques</b></p>	<p><b>Renforcer la prise en compte de la préservation du patrimoine culturel et paysager</b> <i>Des actions indirectes sont à ce jour introduites sous l'angle de la préservation des espaces naturels</i></p> <p><b>Renforcer la prise en compte de l'impact des changements climatiques et de l'érosion côtière</b> → Rôle pivot des futur SRADDET et volets maritimes des SCOT</p> <p><b>Soutenir et développer les démarches éco-touristiques</b> <i>ex: mise en place d'audits et d'aides financières incitatifs à la mise en place d'équipements plus respectueux de l'environnement</i></p> <p><b>Systematiser la prise en compte de l'interaction terre-mer</b> <i>ex: par le biais de la gouvernance, de la coordination des politiques, de la création d'un établissement public de coopération environnementale terre-mer ...</i></p>
<p><b>Axe 3 : Gouvernance et participation : structurer la gouvernance littorale</b></p>	<p><b>Structurer la gouvernance terre-mer</b></p> <p><u>Scenario a maxima</u>: s'appuyer sur l'AMCRE, en mettant en place une déclinaison départementale. → constituer en parallèle un observatoire et un réseau de chercheurs sur les questions littorales (s'appuyant sur le CRIGE, le GREC PACA, etc.)</p> <p><u>Scenario a minima</u>: pérenniser un Forum Terre-Mer du Var ayant vocation à réunir les acteurs et à présenter les différentes démarches en cours sur les espaces côtiers et marins varois</p> <p><b>Développer les échanges d'expérience &amp; le benchmarking</b> pour s'enrichir des modèles voisins (<i>ex: GIP Littoral Aquitain, réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard, etc.</i>)</p>

---

**Axe 4 : Développer la coopération interrégionale et internationale ;**

**Favoriser la logique de réseaux d'échange**

ex: réseau national des structures de gouvernance terre-mer

**Développer la coordination transnationale**

via le montage de projets européens (*Marittimo, etc.*)

→ implique de favoriser les rencontres d'acteurs dans une logique de montage et de suivi de projet (rôle joué par les journées Var Europe)

**Axe 5 : Evaluer les politiques.**

**Réaliser une évaluation quinquennale des politiques au regard du protocole GIZC**

→ sur la base du questionnaire utilisé dans le cadre de l'étude

**Mettre en place un dispositif national d'accompagnement technique** pour poursuivre la mise en œuvre de la GIZC

### Echanges avec la salle sur les résultats et recommandations :

Le contenu de l'analyse territoriale a donné lieu à une discussion avec l'ensemble des participants au Forum :

#### – **Sur le bon niveau de conformité au protocole et la notion d'effectivité**

Les participants ont attiré l'attention sur un risque de manque d'objectivité : que signifie un « bon niveau », où placer le curseur? Par ailleurs, le financement des politiques, dans tous les domaines, va de plus en plus être fonction de l'évaluation de l'efficacité de celles-ci : ce point a-t-il été évalué dans le cadre de l'étude ?

*Éléments de réponse : Le risque de manque d'objectivité aurait été fort par le passé si l'on s'était basé sur un niveau de conformité au « processus GIZC », sans plus de précisions. Or, le protocole GIZC permet désormais de se référer à un texte précis, lequel a été décliné en un questionnaire et donne lieu à des radars produits à partir d'un système de points. La notion de « bon niveau » est par ailleurs à remettre en perspective par rapport à un contexte international : la méthodologie produite s'appuie un effet sur le protocole GIZC, lequel concerne les pays riverains de la Méditerranée.*

*L'étude se focalise par ailleurs sur le degré de conformité des politiques au protocole GIZC, au regard des documents stratégiques existants : s'il n'a pas été possible d'évaluer l'efficacité ou l'effectivité des politiques quant à la mise en œuvre du protocole, le travail effectué constitue néanmoins une base solide pour une évaluation plus poussée qui sera relative à la mesure de l'atteinte d'objectifs. Dans une telle perspective de mesure de l'effectivité des politiques il sera important de prévoir des critères permettant de prendre en compte l'innovation.*

#### – **Sur la vocation des outils**

Un outil qui n'a pas vocation à intervenir sur l'un des axes du protocole va nécessairement obtenir un mauvais résultat en termes de conformité concernant cet axe. Pourtant, il ne s'agit pas d'un manque de volonté, mais d'une impossibilité légale d'intervenir : comment l'étude intègre-t-elle cet aspect ?

*Éléments de réponse : la lecture des radars doit nécessairement s'accompagner d'une lecture du rapport associé, lequel détaille la vocation de la politique examinée. Un effort de « contextualisation » est ainsi à fournir afin de ne pas aboutir à une lecture tronquée des informations issues de l'étude.*

#### – **Sur la sélection des politiques**

A été posée la question de l'absence d'examen de la politique menée sur l'espace naturel sensible de la pointe du Layet.

*Éléments de réponse : cet espace n'a en effet pas fait l'objet d'un examen spécifique dans le sens où il ne dispose pas d'un périmètre en mer.*

#### – **Sur les redondances**

Bien que les acteurs ne se soient pas tous accordés sur ce point, certains participants considèrent que des redondances dans le domaine de la biodiversité demeurent, du fait de la complexité de cette thématique. Il semble que les réunions se multiplient, réunissant les mêmes acteurs. En résulte une difficile lisibilité de l'action menée.

Dans le domaine de l'eau, la coordination se fait par l'Agence de l'Eau, au travers du prisme financier : les actions redondantes ne sont tout simplement pas financées. Il pourrait manquer un outil similaire en matière de biodiversité. Aussi, la mise en place d'un EPCE terre-mer a été préconisée dans le cadre de l'étude. S'il semble que la mise en place d'un EPCE soit effectivement envisagée, en lien avec la future Agence Régionale pour la Biodiversité, il semble important de veiller à ce que le lien terre-mer occupe une place centrale dans l'action de cette future structure.

#### – **Sur les zones grises et les zones blanches**

L'étude présente un intérêt particulier dans la révélation de l'existence de zones grises (zones de superposition de politiques) et de zones blanches (zones « désertes »).

*Eléments de réponse : une cartographie des politiques sera en effet produite.*

#### – **Sur le contenu de l'analyse thématique**

A été soulignée l'urgence d'agir sur le paysage, support de l'économie touristique varoise, ainsi que sur le tourisme durable. Une aide à la rédaction des volets maritimes des SCoT seraient par ailleurs souhaitable, afin que ces derniers puissent intégrer des projets qui ne concernent qu'une partie limitée du périmètre du SCOT (opérations pilotes sur la gestion de l'érosion côtière par exemple).

S'agissant du volet formation, qui resterait à développer sur le territoire Var Estérel Méditerranée, il convient d'envisager la mise en place de formations professionnalisantes, en lien avec le CNFPT ou l'AFB par exemple.

#### – **Sur les recommandations**

Les participants ont attiré l'attention sur la nécessité de cibler davantage les recommandations, de prioriser, et de préférer parfois des actions modestes mais dont la mise en œuvre est envisageable, plutôt que des recommandations générales dont l'appropriation reste difficile.

S'agissant du langage employé, il pourrait parfois être utile de glisser de la « possibilité d'agir » au « devoir de mettre en œuvre une action », et de préconiser certains mécanismes contraignants.

#### – **Sur le portage de l'étude**

A été posée la question de l'après-projet PAC Var : l'Etat sera-t-il en capacité de s'approprier les recommandations formulées et de créer les conditions de leur mise en œuvre ?

*Eléments de réponse : le projet PAC Var bénéficie d'une légitimité découlant de son portage par les Nations-Unies et par le ministère de la transition écologique. Aussi le ministère suit de près les actions menées dans le cadre du projet, et sera attentif aux recommandations portées par l'étude. Les acteurs locaux devront par ailleurs contribuer à la mise en œuvre de ces recommandations : une liste de signature d'engagements par les partenaires sur la base des recommandations établies pourrait être envisagée en ce sens.*

*Une communication de l'étude auprès des services de l'Etat et ses établissements publics intervenant au niveau local sera par ailleurs réalisée dans les prochains mois, et permettra de réfléchir à un dispositif d'animation spécifique.*

## **CONCLUSION DE LA JOURNEE**

Monsieur **Alain Benedetto**, président de la Commission Europe du Conseil Départemental du Var et maire de Grimaud, est intervenu pour clore cette journée d'échange placée sous le signe de la coopération.

---

**Retrouvez toutes les présentations du Forum et les actualités du projet PAC Var sur notre site internet ! <http://www.pacvar.fr/>**

## ANNEXE 1 : Liste des participants

NOM Prénom	Structure
AUSSIBAL Sonia	-
BATEAU Natassia	Conseil Départemental du Var
BELLON Damien	Mairie d'Hyères
BERNARD Fabrice	Conservatoire du littoral
BOISSERY Pierre	Agence de l'Eau RMC
CAUNE Nathalie	Association Bandol Littoral
CHATEIGNER Alain	Ville de Saint-Raphaël
CORBIERE Hugues	Ville de Bandol
COUVE Michel	-
DIJOU Samuel	DDTM 83
DOZE Elodie	PAC Var
ECOCHARD Jean	Association MART
FIDENTI Gunnel	ARPE
FLORENTIN Sylvia	LPO PACA
GANNE Odile	Ministère de la transition écologique et solidaire
GARCIA Rémi	Pôle Mer Méditerranée
GIRET Olivier	CEREMA Méditerranée
GOUD ROUE Alice	PAC Var
GRATALOUP Michel	UNAN PACA
GUILLERMOU Dominique	TPM
HILY Guy	Fédération Varoise des Industries Nautiques
KULLING Benjamin	Mairie de Grimaud
LOCHET Corinne	SHOM
LOEUILLEARD Jean-Louis	Conseil Départemental du Var
LOMBARD Jérôme	CIETM
MIGNOT Salomé	Conservatoire du littoral
MOUTTE Bernadette	APAM
LOUDIN Stéphanie	Région PACA



<b>PEDRONI Marion</b>	Pôle Mer Méditerranée
<b>PETIT Sylvain</b>	CAR-PAP
<b>QUEFFEULOU Guirec</b>	Toulon Provence Méditerranée
<b>SANDEL Christine</b>	CIETM
<b>SEJALON Sophie</b>	Conservatoire du littoral
<b>ROBERT Raphaël</b>	TPM
<b>THEAS Daphné</b>	Ville de Marseille
<b>TYACK Hélène</b>	CD Var
<b>TONGUINO Sitan</b>	Conservatoire du littoral
<b>VALEIX Mathilde</b>	CPIE Côte Provençale